

# PROCES-VERBAL N°5

De la réunion du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Date de Convocation : 16/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

## **Présents :**

Georges SUZAN, Sylvain D'HUISSSEL, Audrey FRADEL, Philippe ROSE, Françoise DUBREUIL, Catherine CHAUSSY, Olivier DAUDENET, Anne-Marie BUCCI, Stéphane COUPECHOUX, Chrisine DUMAS, Julien CASTETS, Dominique PLANFORET, Jessica GIRAUD, Sylvain RAJOT, Mélodie DUBREUIL, Fabien GAVORY, Amanda ROTONDARO

**Absents excusés :** Jalle RESNEAU (donne pouvoir à Sylvain D'HUISSSEL), Billy BONNET (donne pouvoir à Julien CASTETS)

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BUCCI

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la réunion 1° avril 2026**
  - **Délibérations :**
    - **Approbation Compte Financier Unique 2025 pour la commune**
    - **Approbation Compte Financier Unique 2025 pour l'assainissement**
    - **Approbation Budget Primitif 2026**
    - **Délibération relative aux taux des impositions directs (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties)**
    - **Délibération relative aux tarifs cantine et garderie**
    - **Subventions annuelles (Ecole, ADHAMA, Harmonie l'Etoile, MJC, Musée du Tissage et de la soierie, USB, L'école de musique Fa Si La Jouer Balbigny Bussièrès)**
    - **Subventions exceptionnelles**
    - **Délibération relative aux dotations nouveau-nés**
    - **Délibération relative à la CCID (commission communale des impôts directs)**
    - **Délibération relative à l'autorisation du conseil municipal au Maire pour le recrutement du personnel temporaire**
    - **Délibération relative à la modification des représentants au CA de l'EHPAD**
    - **Délibération relative à la désignation de délégués :**
      - **1 en charge du tourisme pour la CCFE**
      - **1 ou 2 délégué(s) pedestres pour la CCFE**
      - **1 délégué au CNAS (actions sociales pour les agents)**
    - **Délibération relative à la modification du tableau des effectifs : avancement de grade pour 2 agents**
    - **Délibération relative à la motion de soutien à la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité**

## Liste des délibérations du 1<sup>er</sup> avril 2026

<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE028</b>
Objet :	Election de délégués
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE027</b>
Objet :	Election des membres du CA du CCAS
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE026</b>
Objet :	Délibération fixant le nombre de membres du CA du CCAS
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE025</b>
Objet :	Election des membres de la commission d'appel d'offres
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE024</b>
Objet :	Création et composition des commissions
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE023</b>
Objet :	Règlement intérieur du conseil municipal
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE022</b>
Objet :	Formation des élus
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE021</b>
Objet :	Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
<b>Numéro :</b>	<b>2026-DE020</b>
Objet :	Indemnités de fonction des élus

### Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> avril 2026

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité

### ➤ Délibération : approbation Compte Financier Unique 2025 pour la commune et l'assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, pour la commune ainsi que pour l'assainissement, Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, le budget primitif avec les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte de gestion 2024 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur

La présentation du CFU 2025 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		538 721,33 €		301 635,02 €	0,00 €	840 356,35 €
Part affectée à investissement					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 029 252,49 €	1 201 206,71 €	320 604,06 €	1 019 30,66 €	1 349 856,55 €	1 303 137,37 €
<b>Totaux</b>	<b>1 029 252,49 €</b>	<b>1 739 928,04 €</b>	<b>320 604,06 €</b>	<b>403 565,68 €</b>	<b>1 349 856,55 €</b>	<b>2 143 493,72 €</b>
Résultat de clôture		710 675,55 €		82 961,62 €		793 637,17 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		82 961,62 €			
	Restes à réaliser DÉPENSES		219 600,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		22 000,00 €			
	Besoin total de financement		114 638,38 €			
	Excédent total de financement					

2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures des comptes relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2025 dressé n'appelle de sa part ni obs

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

114 638,38 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
596 037,17 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6° Faisant suite à la dissolution du budget assainissement et au transfert de la compétence à la Communauté de Commune de Forez-Est (CCFE), décide l'intégration des résultats du budget assainissement dans budget de la commune, selon les termes suivants :

Résultats d'investissements de la commune repris à la ligne 001	82 961,62
Reprise des résultats d'investissement de l'assainissement	-102 369,88
<b>TOTAL ligne 001 au budget de la commune (dépenses d'investissement)</b>	<b>-19 408,26</b>
Résultats de fonctionnement de la commune repris à la ligne 002	596 037,17
Reprise des résultats de fonctionnement de l'assainissement	-32 341,56
<b>TOTAL ligne 002 au budget de la commune (recettes de fonctionnement)</b>	<b>563 695,61</b>

Les membres du conseil municipal approuvent le Compte Financier Unique tel que présenté à l'unanimité.

➤ **Délibération relative à l'approbation Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget doit être voté avant le 30 avril étant donné que 2026 est une année d'élections municipales.

Il précise aux conseillers municipaux que pour avoir une bonne gestion financière de la commune, il est toujours prévu au budget plus dépenses et moins de recettes.

Il fait ensuite une présentation détaillée du budget primitif 2026.

Des explications sont apportées sur les dépenses d'investissement qui concernent 2 projets : les vestiaires du stade municipal et le City Park.

Le budget est équilibré avec : En fonctionnement : Dépenses : 1 383 766.42 €

Recettes : 1 383 766.42 €

En investissement : Dépenses : 776 734.36 €

Recettes : 776 734.36 €

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget 2026 présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et 7,5% en investissement.

➤ **Délibération relative aux taux des impositions directs (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, comme toutes les années, au moment du vote du budget, il y a nécessité de réévaluer les taux d'impositions directs et précise que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années.

Actuellement les taux d'impositions sont les suivants :

- taxe d'habitation : 8.60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.95 %

Le conseil municipal décide de reconduire les taux à l'identiques pour l'année 2026.

➤ **Délibération relative aux tarifs cantine**

Les tarifs actuellement en vigueur (dernière augmentation 2023) pour la cantine scolaire sont les suivants :

- repas tarif unique : 3.60 €
- repas adultes : 6.30 €
- tarif de 1 € supplémentaire en cas de réservation hors délai

Monsieur le Maire précise que le coût des matières premières a augmenté.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident avec 18 voix pour et 1 abstention d'augmenter les tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- repas tarif unique : 3.70 €
- repas adultes : 6.50 €

- tarif de 1 € supplémentaire en cas de réservation hors délai

➤ **Délibération relative au tarif garderie**

Dans le contexte actuel et pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie. Il est donc maintenu à 1,60 € e l'heure.

➤ **Subventions annuelles (Ecole, ADHAMA, Harmonie l'Etoile, MJC, Musée du Tissage et de la soierie, USB, L'école de musique Fa Si La Jouer Balbigny Bussières)**

Monsieur le Maire explique que des subventions sont octroyées annuellement. Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de celles-ci. Il précise que concernant la MJC il s'agit juste d'une écriture comptable. En effet, le Département verse directement à la mairie la subvention qui leur est destinée. A nous ensuite de la leur restituer.

La reconduction des subventions est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Art. 6067 - Ecole : fournitures scolaires : 42 € / élève x 101 = 4 242 € (+solde 2025 : 451.21 €)  
total : 4 693.21 €
- Ecole : achat et sorties pédagogiques : 35 € / élève x 101 élèves = 3 535 €
- SPA Roanne : 1540 h x 0.43 € : 662.20 €
- Subventions aux associations :
  - ADHAMA : 600 €
  - Harmonie l'Etoile : 1 200 €
  - MJC : 8 800 €
  - Musée du Tissage et de la soierie : 18 500 €
  - USB : 870 €
  - L'école de musique Fa Si La Jouer Balbigny Bussières : 95 € / élève

➤ **Délibération concernant la demande d'aide financière de l'association Espace Culturel Desvernay**

Après avoir fait lecture du courrier de l'association Espace Culturel Desvernay concernant une demande d'aide financière de 1000 €, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de positionner sur une potentielle aide financière annuelle. Il rappelle que cette association a été récemment créée pour promouvoir la culture au sein de la commune et des communes environnantes en proposant une programmation riche et diversifiée.

Une discussion est entamée au sein du conseil pour savoir quel montant attribué et si cette aide doit être pérenne.

Le maire reprend la parole pour expliquer qu'une aide pérenne n'envoie pas le même message et qu'une subvention exceptionnelle qui est plutôt en lien avec des dépenses très précises.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident d'octroyer une subvention de fonctionnement

Il demande ensuite aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Les 5 conseillers, également membres de cette association, décident de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'octroyer une subvention de fonctionnement de 650 € avec :

- 13 voix pour
- 1 abstention
- 5 conseillers membres du CA de l'association Espace Culturel Desvernay ne prenant pas part au vote.

➤ **Délibération concernant l'octroi de subventions diverses**

Monsieur le Maire donne connaissance de plusieurs demandes de subventions :

- **France Alzheimer** : demande refusée à l'unanimité
- **Banque alimentaire de la Loire** : demande refusée à l'unanimité
- **Secours Populaire Français** : demande refusée à l'unanimité
- **Comité Départemental Handisport de la Loire** : 100.00 €, à l'unanimité.
- **Groupe de Secours Catastrophe Français** : demande refusée à l'unanimité
- **La MFR** : demande pour 1 élève scolarisé dans cet établissement. Une subvention de 50 € est accordée à l'unanimité.
- **Lycée agricole privé Etienne Gautier – Ressins** : demande pour deux élèves scolarisés dans cet établissement. Une subvention de 50 € par enfant (soit 100€) est accordée à l'unanimité.
- **Comité d'entraide du Roannais** : cette association a distribuée 1 colis à une famille en difficulté de la commune. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 30€ correspondant au coût moyen dudit colis, proposition adoptée à l'unanimité.
- **Lycée des Monts du Lyonnais** : demande pour 1 élèves scolarisés dans cet établissement. Une subvention de 50 € par enfant est accordée à l'unanimité.

➤ **Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'association la « Roue d'Or du Chambon-Feugerolles »**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association la « Roue d'Or du Chambon-Feugerolles » pour l'organisation des championnats AURA FSGT qui se dérouleront sur le territoire communal le 14 juin 2026.

Le montant de cette demande aide financière est de 2 500 € qui correspond à l'ensemble des frais à engager pour cet évènement.

Les membres du conseil municipal débattent autour du montant qui est mis aux voix :

1. 1 000 € = 8 voix
2. 1 500 € = 10 voix
3. 1 abstention

La subvention exceptionnelle accordée à l'association « La Roue d'Or du Chambon-Feugerolles » est de 1 500 €.

➤ **Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'association FA SI LA JOUER**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association FA SI LA JOUER. Celle-ci se trouve en effet dans une grande précarité financière et dans l'attente d'une notification de subvention de la part du Département pour un montant de 16 000 €.

En attendant et sans soutien financier de notre part, les salaires des professeurs de musique ne pourront pas être versés.

Monsieur le Maire explique qu'il a pris attache avec le Maire de la commune de Balbigny qui a également été sollicité, lequel a décidé, avec son conseil municipal, de verser d'une subvention exceptionnelle.

Il propose aux membres du conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Les membres du conseil municipal décident d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000€ avec 14 voix pour et 5 abstentions

➤ **Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association des Amis de l'Orgue de Bussières**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € de la part de l'association des Amis de l'Orgue de Bussières à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de celle-ci.

Cet évènement est prévu les 2, 3 et 4 octobre 2026 avec un budget prévisionnel qui est de 15 000 €.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer la subvention demandée de 1 000 €.

➤ **Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle à l'occasion des 60 ans de la MJC**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de 600 € de la part de la MJC à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de celle-ci.

Cet évènement gratuit et ouvert à tous est prévu le samedi 30 mai 2026. La subvention demandée servira à financer les animations musicales.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer la subvention demandée de 600 €.

➤ **Délibération concernant les dotations nouveau-nés – naissances année 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la dotation « nouveau-nés », d'un montant de 20 €, est accordée à l'occasion de chaque naissance, sur présentation d'un RIB au nom de l'enfant. Il précise également que ce montant n'a pas été réévalué depuis plus d'une dizaine d'années. Pour 2025, cette dotation concerne 8 enfants énuméré par le Maire.

Les membres du Conseil Municipal décident de modifier le montant de la dotation « nouveau-nés » qui passe à 50 € par enfant et en approuvent le versement auprès des 8 bénéficiaires.

➤ **Délibération d'autorisation donnée au Maire pour le recrutement de personnel temporaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le recrutement de personnel temporaire est soumis à délibération. Compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars dernier, il y a lieu de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise que ces agents temporaires peuvent être recrutés à temps complet ou à temps partiel, notamment pendant la période de vacances des agents titulaires afin d'assurer la continuité du service, en cas de surcroît occasionnel de travail, ou de congé maladie du personnel titulaire.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à embaucher des agents temporaires en cas de besoin durant toute la durée de la mandature.

Décision approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération concernant modification du tableau des effectifs – créations et suppression de postes pour avancement de garde**

Monsieur le Maire explique qu'il y a des possibilités d'avancement de grade pour deux agents pour lesquelles le comité social territorial du CDG42 a rendu un avis favorable en date du 19 mars 2026.

Il appartient donc maintenant au conseil municipal décider de la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au service voirie
- 1 poste adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 19.17/35<sup>ème</sup> relevant de la catégorie hiérarchique C au service cantine et entretien des locaux

Et de la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 19.17/35<sup>ème</sup>.

➤ **Délibération de motion de soutien à la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Christine THIVANT, Présidente du SIEL-Territoire Energie Loire. Il rappelle également que ce syndicat de communes qui est une structure intercommunale regroupe notamment les communes, les intercommunalités et le Conseil départemental de la Loire en matière de distribution publique de l'électricité et du gaz, d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, ainsi que d'infrastructures de télécommunications et d'éclairage public.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une motion de soutien en vue de maintenir cette structure de proximité et qu'il n'y ait pas de transfert de compétence vers le Département.

Cette motion de soutien est adoptée à l'unanimité.

Etant donné l'heure tardive, Monsieur le Maire propose de reporter les délibérations suivantes :

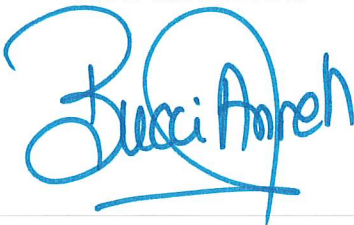
- **Délibération relative à la modification des représentants au CA de l'EHPAD**
- **Délibération relative à la désignation de délégués :**
  - 1 en charge du tourisme pour la CCFE**
  - 1 ou 2 délégué(s) pedestres pour la CCFE**
  - 1 délégué au CNAS (actions sociales pour les agents)**
- **Délibération relative à la CCID (commission communale des impôts directs)**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le report de ces délibérations.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 29/05/2026

La séance levée à 00h50

La secrétaire de séance,  
Anne-Marie BUCCI



Le Maire,  
Georges SUZAN

